CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'Abeille huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer ultérieurement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et PITTSBURG.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur OHIO, capitaine Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu, pour balance de fret ou passage, (ayant de bons emménagemens) s'adresser à bord, ou à

TOURNE et BECKWITH, rue de Nelle. Levée, Nos. 28 et 29.

10 jan

POUR MANCHESTER (Rivière Yazoo)

Le bateau à vapeur ABEONA cap. Glover, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour les ports susdits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH, Nos. 28 and 29 New Levee.

31 déc

POUR LAFOURCHE. (Intérieur.)

Le bateau à vapeur ANDREW JACKSON, capitaine Ryness, tirant peu d'eau, ayant la chambre en haut, partira pour la destination ci-dessus mercredi, à midi. Pour frêt ou passage, ayant d'excellents emménagemens, s'adresser à

TIERNAN, CUDDY & CO, encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

31 déc

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

Le nouveau et superbe bateau à vapeur ANDREW JACKSON, ayant la chambre en haut, mesurant 100 tonneaux, tirant peu d'eau et ayant d'excellents emménagements pour les passagers. C'est un bateau du premier ordre. On le vendra à des termes accommodants, s'adresser à

TIERNAN, CUDDY & Co, encoig. Gravier & Tchoupitoulas

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PITTSBURG.

Le bateau à vapeur CALEDONIA, capitaine J. Moore, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira immédiatement. Pour le reste du frêt ou passage dans la chambre, et sur le pont, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nouvelle-Levée.

Voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans à St. Martinville, par les bateaux à vapeur TRANSPORT & EXPERIMENT.

Le TRANSPORT, capitaine E. Patterson, partira de la Nouvelle-Orléans pour se rendre à Plaquemine, tous les samedis à midi, et de Plaquemine pour se rendre à la Nouvelle-Orléans tous les ... après avoir échangé ses passagers avec le bateau EXPERIMENT, qui arrivera de St. Martinville au village Sauvage tous les lundis, et repartira pour St. Martinville.

Ces bateaux sont pourvus d'un entrepôt pour recevoir les marchandises au village Sauvage, et d'une personne de confiance pour y surveiller. Le Transport n'allant pas plus loin qu'à Plaquemine, pourra en cas de mauvais tems, être en état pour débarquer le fret qui sera mis à son bord. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

DOUMEING & FUSELIER.

(14 déc)

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe LOIRE, capitaine Boulanger, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement pour le dit port. Pour le fret de 200 balles, ou pour passage, s'adresser à

JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103

14 jan

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier VILLE DE MARSEILLE, capitaine Alleyre, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC, No. 103, rue Royale

14 jan

POUR TAMPICO.

La goëlette LEONARD, capitaine Ramon Palomo, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TUYES & CO.

14 jan

A VENDRE ou A FRETER.

La goëlette FREDERICKSBURG, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, du port d'environ 82 tonneaux, et tirant peu d'eau. S'adresser au capitaine à bord ou à

HARRISON, BROWN & Co, 117, rue Royale.

13 jan

A VENDRE OU A FRETER.

La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co, 117, rue Royale.

3 jan

POUR LA MOBILE.

La goëlette paquebot EMELINE, capitaine Tallman, est prêt à recevoir du fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout du chemin de fer, ou à

TOURNE & BECKWITH, rue de la Nlle-Levée, No. 28.

11 jan

POUR LE HAVRE.

Le navire BOLIVAR, capitaine A. C. Child, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

QUERTIER & BOUTIN.

10 jan

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour frêt de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à

Fr. PERRET & GALLY, rue Toulouse.

1 jan

POUR TAMPICO,

La goëlette TWO-BROTHERS, capitaine Harne, est prête à recevoir un chargement et partira sous peu. S'adresser à bord ou à

BENJ. BOOTH & Co.

11 jan

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier HOPE, doublé et chevillé en cuivre, partira pour le dit port, sous le plus bref délai. Pour fret et passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO.

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain SENATOR, capitaine Wm. Stacey, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à vis le poteau No. 63, ou à

TIERNAN, CUDDY & CO. encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

6 jan

POUR LE HAVRE.

Le navire de 1re. classe le GLOBE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine R. K. Porter, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour ce fret, s'adresser à

I. OGDEN & CO, rue du Canal, No. 72.

4 jan

POUR LIVERPOOL.

Le navire de 1re. classe le HEROLD, capitaine Hull, a besoin d'environ 400 barils pour compléter son chargement et partira sous peu, s'adresser à

I. OGDEN & CO, rue du Canal, No. 72.

4 jan

POUR LE HAVRE.

Le fin voilier navire A. I. GULNARE, capit. Watt, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de frêt ou passage avec d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TIERNAN & CUDDY, encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

4 jan

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Carpenter, ayant une partie de son chargement engagé, pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103

11 déc

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin marcheur [illegible], doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO. rue Royale, No. 117.

31 déc

POUR LA MOBILE.

La goëlette PROTECTION, capitaine [illegible], est maintenant en chargement sur la Levée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

Thos. TOBY & CO.

28 déc

A FRETER OU A LOUER.

Le fin voilier et beau navire SENATOR, capitaine Hart, de 600 tonneaux est prêt à recevoir du fret. Pour les conditions s'adresser à bord du capitaine, ou à

TIERNAN, CUDDY & CO, coin Gravier et Tchoupitoulas.

28 déc

TRAITES sur France, à vendre par

P. J. TRICOU, rue St. Louis.

7 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testamens.—Samedi, 25 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, encoignure Chartres et St-Louis, pour compte de la succession de feu sieur Samuel Livermore, les propriétés foncières ci après décrites.

1°. Un lot de terre, situé au faubourg Ste-Marie, mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Julie, entre les rues du Camp et St-Charles, sur 105 pieds de profondeur, entre les lignes parallèles, à une allée dont l'usage est commun à la propriété présentement décrite et à celle y attenant, plus ou moins ; lequel lot de terre est désigné par le No. 5, sur un plan déposé en l'étude de M. Christy, notaire public, le 10 mai 1833, ensemble la Maison et Magasin en briques, neufs, à deux étages, et parfaitement achevés, avec bâtimens à trois étages dans le fond, et toutes les améliorations qui s'y trouvent; ainsi que le tout a été dernièrement construit par la compagnie des Architectes de la Nouvelle Orleans, et comme il appert d'un acte daté du 10 Mai 1833.

2°. La Maison neuve et élégante en briques à deux étages, avec des bâtisses aussi à deux étages dans le fond, une écurie à portée, situées sur le terrain à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia, étant le No. 1 et faisant partie d'une rangée de bâtisses que le défunt a fait dernièrement construire.

Cette propriété sera vendue sujette à un bail en faveur du sieur Peter Laidlaw, lequel bail expirera le 1er de Mai prochain. Ledit terrain mesure 23 pieds 9 pouces et demi sur la rue Carondelet, et 144 pieds plus ou moins, sur la rue Hevia.

Il y a une espace entre l'écurie et la cour derrière la bâtisse, qui est reservée comme une allée à passage commun de cette propriété et des cinq autres y attenant.

3°. Une Maison attenant à la précédente, sur le terrain désigné sous le No. 2, mesurant 23 pieds, 9 pouces sur la rue Carondelet, et sur la profondeur de la ligne du lot No. 1, 145 pieds, 11 pouces et demi, et sur la ligne du lot No. 3, 147 pieds 11 pouces.

4°. Une Maison attenant au lot No. 2, désigné sous le No. 3, mesurant 23 pieds 9 pouces sur la rue Carondelet, et, en profondeur, sur la ligne du lot No. 2, 147 pieds 11 pouces, et sur la ligne du lot No. 4, 149 pieds 10 pouces et demi. Cette propriété sera vendue sujette à un bail en faveur du colonel Proctor ; lequel bail expirera le 1er de Mai prochain.

5°. Un Terrain, sur lequel il y a des bâtisses actuellement en construction, par contrat fait avec M. D. H. Twogood; ledit terrain et les bâtisses attiennent aux terrain et maison, vendus au rev. Théodore Clapp et designés par le No 4. Ce terrain est le No 5, et sera vendu avec le privilège d'accomplir le contrat, ou le contracteur consentira à ce que les changements soient faits par l'acquéreur. Le contrat est pour deux bâtisses à deux étages, chacune de 28 pieds de face sur la ligne de derrière, à partir du centre des murs mitoyens, sur une profondeur de 51 pieds. Les bâtisses du fond devant avoir 50 pieds de longueur y compris la galerie et les latrines.

La façade des murs sur la rue devra être en brique de Baltimore de la meilleure qualité, posées soigneusement avec du beau mortier blanc. Les marches, pallier, piedestaux, appui pour la grille, pour les fenêtres de devant, seuils, linteaux, seront de marble blanc de Philadelphie ou de East Chester. Les cadres des fenêtres et seuils des portes de derrière seront en pierres brunes du Connecticut. La cour sera dallée ou carelée en pierres plates de Yorkshire. Une citerne et un puits dans la cour; le toit devra être en ardoises ; un balcon en fer sur la devanture ; une galerie en bois de 8 pieds de largeur, sur le derrière. La grille en fer et les piedestaux sur la façade devront être fournis par l'acquéreur. Les bâtisses de la façade devront avoir des manteaux de cheminée, en marbre, et des grilles à brûler du charbon ; les manteaux des cheminées du premier étage ne coûteront pas moins de $200 chaque, et ceux des autres chambres pas moins de $75 chaque. Les vestibules et les appartements de premier étage auront une corniche simple et élégante, et seront ornés de belles rosaces. Les dites bâtisses devront être achevées et les clefs livrées au premier jour d'avril prochain ; les acquéreurs pourront s'en référer au contrat, avant la vente, en s'adressant aux exécuteurs ; le dit lot mesure sur la rue Carondelet 28 pieds 1 pouce, et en profondeur sur la ligne du lot No. 4, 151 pieds 10 pouces, et sur la ligne du No. 6, 154 pieds 1 pouce et demi, plus ou moins, jusqu'au mur appartenant à Mr. Millaudon; avec le privilége d'une issue par les Nos. 1, 2, 3, 4.

6°. Un lot de terre, attenant au lot No 5, sur lequel il y a maintenant en construction une jolie maison (se référer au contrat comme susdit). Ce lot mesure 43 pieds pouce à la rue Carondelet, et sur la profondeur de la ligne du lot No. 5, 154 pieds 1 pouce et demi, jusqu'au mur en briques appartenant à M. Millaudon, avec une largeur, en partant du mur, de 69 pieds 1 pouce et 2 lignes ; de là, sur une ligne presque parrallèle à la ligne du lot No. 5, de 45 pieds 10 pouces; de là sur une ligne presqu'à angle droit, 25 pieds 10 pouces; et de là sur une ligne parrallèle à la ligne du lot No. 5, 114 pieds plus ou moins.

Un plan des susdites propriétés de UN à SIX forment un bloc entier, sera exhibé à la vente.

Sept lots de terre, situés au faubourg Ste Marie, au dessus de cette ville et désignés sous les numéros Deux. Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept et Huit, sur un plan dressé par Louis Joseph Pilié, député voyer de la ville, et daté du 20 Juin 1832.

7 Le lot No 8, commence à 56 pieds de l'encoignure de la rue Hevia et mesure 27 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, sur 110 pieds de profondeur; ledit lot attenant au No 7, et ayant la meme largeur que le No 2.

8 Le lot No 7, face à la rue Carondelet, et attenant aux lots No 8 et 6 à 26 pieds de largeur sur 110 pieds de profondeur.

9 Le lot No 6, face à la rue Carondelet, attenant aux lots Nos 7 et 5, et ayant 27 pieds de largeur sur 110 pieds de profondeur;

10 Le lot No 4, face à la rue Carondelet, attenant aux lots No 6 et 4, et ayant 27 pieds de large sur 170 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur;

11 Let lot No 4, face à la rue Carondelet, attenant au No 5, ayant 27 pieds de large sur 170 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur;

12 Le lot No 2, face à la rue Hevia, à 110 pieds de l'encoignure de la rue Carondelet, mesure 30 pieds 3 pouces et 1 ligne sur 137 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur;

13 Le lot No 3, face à la rue Hevia, mesure 30 pieds 3 pouces et 1 ligne sur 137 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur;

14 Le lot de terre No 104, acquis par le défunt et S. Edward Yorke, situé au faubourg Ste.-Marie, entre les rues Girod et Julie, mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, et est bornée du côté de la rue Girod par le lot No 105, et du côté de la rue Julie par les lots Nos 103 et 102, lequel lot sera vendu en entier par consentement dudit S. Edward Yorke; un plan de ce lot de terre sera exhibé à la vente.

40 Lots de terre, acquis de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orleans.

LOTS DANS L'ILET,

borné par les rues Carondelet, Baronne, Julie et St-Joseph.

15 Lot No 2, mesurant 27 pieds de face à la rue Carondelet sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

16 Le lot No 3 attenant au 1er. et aynt. les memes dim.

17 Le Lot No 4, et. au do " " do do
18 Le Lot No 5, do " " do do
19 Le Lot No 6, " do " " do do
20 Le Lot No 7, " do " " do do

21 Le Lot No 9 ayant 25 pieds de face à la rue Carondelet sur 158 pieds de profondeur à une allée de 25 pieds de large, à l'usage commun des ilets Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

22 Le Lot No 10 ayant les memes dimensions.
23 Le Lot No 11 " " do
24 Le Lot No 12 " " do
25 Le Lot No 13 " " do
26 Le Lot No 14 " " do
27 Le Lot No 15 " " do
28 Le Lot No 16 " " do
29 Le Lot No 17 " " do formt. l'encoignure des rues Carondelet et St. Joseph.

30 Le Lot No 18 mesurant 26 pieds de face à la rue St. Joseph sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds de large, à l'usage commun des lots Nos. 19, 20, 21, 22 et 23.

31 Le Lot No 19 ayant les memes dimensions.
32 Le Lot No 20 " " do
33 Le Lot No 21 " " do
Le Lot No 22 " " do
Le Lot No 23 " " do

Le Lot No 35 Un lot de terre dans le morceau de terre de forme irrégulière qui se trouve entre les rues St Joseph et des Tritons, mesurant 25 pieds à la rue des Tritons, et 25 pieds à la rue St. Joseph, sur 104 pieds de profondeur, sur la ligne du lot No. 33, et 94 pieds aussi de profondeur sur la ligne du lot No. 35.

LOTS DE TERRE, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Philippa, Julie et des Tritons.

37 Le lot 64, mesurant 26 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds d'un usage commun aux lots 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, et 74.

38 Le lot No. 65, ayant les mêmes dimensions.
39 Le lot No. 66, " do.
40 Le lot No. 67, " do.
41 Le lot No. 68, " do.
42 Le lot No. 69, " do.
43 Le lot No. 70, " do.
44 Le lot No. 71, " do.
45 Le lot No. 72, " do.
46 Le lot No. 73, " do.

47 Le lot No. 74, ayant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Julie, sur 120 pieds de face à la rue Baronne; lequel lot forme l'encoignure.

LOTS dans l'ilet borné par les rues Philippa, Julie et des Tritons et "Mobile landing."

43 Le lot No. 101, ayant 25 pieds de face au Mobile landing sur 103 pieds 3 pouces de profondeur, entre les lots Nos. 100 et 102.

LOT sur "Julia street landing, entre les rues du Cirque et St. Pierre.

49 Lot No 131, ayant 23 pieds de face au "Julia street Landing," et 25 pieds 8 pouces dans le fond, sur 120 pieds de profondeur, borné par les lots No. 130 (étant un lot de réserve) et 132.

Lots de terre entre les rues St.-Pierre, St. Paul et "Julia street Landing."

50 Lot No 145, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," et 25 pieds 8 pouces dans le fond, sur 120 pieds de face à la rue St. Pierre, formant encoignure.

51 Lot No 146 ayant 25 pieds sur 120.
52 Lot No 147 mêmes dimensions.
53 Lot No 148 do do.

Lot de terre entre la rue du Bassin et le faubourg Saulet.

54 Lot No 326 ayant 25 pieds de face au "Covington Landing" sur cent pieds de profondeur, borné par les lots 319 et 321.

☞ Ces quarante lots de terre furent acquis par le défunt de la Compagnie du Canal et de Banque, par acte en rapport de G. R. Stringer, notaire public, le 13 avril 1832, et dans l'acte de vente, il est stipulé, que l'acquéreur aurait le privilège de renouveler les deux derniers termes de paiement d'année en année, mais non au dela de dix ans, en payant un intérêt de 8 pour cent par an en avance. l'acquéreur devant avoir le bénéfice de cette clause—Un plan desquels susdits lots peut être vu à l'étude de G. R. Stringer, et sera exhibé à la vente.

Huit lots de Terre, situés au faubourg Delor, dans les rues Pooyfarré et Foucher, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 8 avril 1833.

55 Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Foucher et Pooyfarré, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à cette dernière rue sur 102 pieds 8 pouces de profondeur et face à la première.

56 Le lot No. 2, attenant au lot No. 1, ayant les mêmes dimensions.

57 Le lot No. 3, attenant au lot No. 2, ayant les mêmes dimensions.

58 Le lot No. 4, attenant au lot No. 3, ayant les mêmes dimensions.

59 Le lot No. 5, attenant au lot No. 4, ayant les mêmes dimensions.

60 Le lot No. 6, attenant au lot No. 5, mesurant 22 pieds 1 p. et 5 l. de face, sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces.

61 Le lot No. 7, attenant au lot No. 6, ayant les mêmes dimensions.

62 Le lot No. 8, mesurant 30 pieds de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces et 1 ligne, lequel lot attenant dans toute son étendue aux lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, est borné dans sa profondeur par une partie du lot No. 6.

63. Un Lot de Terre situé dans la rue St. Joseph, faubourg Ste. Marie, entre les rues du Commerce et de la Nouvelle Levée, désigné sous le No. 4, sur un plan dressé par C. Zimpel, député voyer de la ville, le 7 Avril 1833, et mesurant 24 pieds de face à ladite rue St. Joseph sur 84 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

64 et 65. Deux Lots de terre, situés dans la rue des Tritons, au faubourg Delord, et désignés.—les Nos. 7 et 8 sur un plan dressé par Louis Bringier arpenteur général, le 8 Juin 1831; ces deux lots attenant l'un à l'autre et ayant (mesure américaine) chacun 23 pieds 10 pouces de face à la rue des Tritons, sur une profondeur de cent dix pieds 5 lignes, sur la ligne qui les sépare du lot No 6, de 111 pieds, 4 pouces et 5 lignes sur la ligne qui les sépare l'un de l'autre, et de 112 pieds 8 pouces et 5 lignes sur les lignes qui les sépare du lot No 9, et 22 pieds 11 pouces et 2 lignes dans la profondeur.

24 lots de terre, situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet No 39, lequel ilet est borné par les rues du Bassin Constance, Edward et de l'Annonciation, et désignés sur un plan de 28 lots de terre dressé par C. F. Zimpel député voyer de la ville le 3 Janvier 1833, par les Nos. 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

66 Le Lot No 5 mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 117 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lignes parallèles.

67 Le Lot No 6 attenant au No 5, et ayant les mêmes dims.

68 Le Lot No 7 attenant au No 6, et ayant les mêmes dims.

69 Le Lot No 8 attenant au No 7, et ayant les mêmes dims.

70 Le Lot No 9 attenant au No 8, mesure 26 pieds de face sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.

71 Le Lot No 10 attenant au No 9, et ayant les mêmes dims.

72 Le Lot No 11 attenant au No 10, et ayant les mêmes dims.

73 Le Lot No 12 attenant au No 11, et forme l'encoignure des rues de l'Annonciation et du Bassin, et mesure 29 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la première rue, sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la seconde rue (plus ou moins.)

74 Le Lot No 13, mesurant 27 pieds de face à la rue du Bassin sur 107 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre deux lignes parallèles.

75 Le lot No 14, attenant au lot No 13 mesurant 27 pieds de face à la rue du Bassin sur 159 pieds 10 pouces et lignes de profondeur entre des lignes parallèles.

76 Le lot No 15 attenant au lot No 14 et ayant les mêmes dimensions.

77 Le lot No 16 attenant au lot No 15 et ayant les mêmes dimensions.

70 Le lot No 17 attenant au lot No 16 et ayant les mêmes dimensions.

79 Le lot No 18 attenant au lot No 17, et mesurant [illegible] pieds 10 pouces et 5 lignes de face sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces et 5 lignes.

80 Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Constance et du Bassin, mesurant 25 pieds de face à la première sur cent pieds de profondeur et face à la seconde.

81 Le lot No 20 attenant au lot No 19, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Constance sur cent pieds de profondeur. Ces deux derniers lots No 19 et 20 seront vendus ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

82 Le lot No 21, attenant au lot No 20, ayant 27 pieds dix pouces et 5 lignes de face à rue Constance sur cent pieds de profondeur.

83 Le lot No. 22, attenant au lot No 21, mesurant 25 pieds de face sur cent pieds de profondeur.

84 Le lot No. 23, attenant au lot No 22, mesurant 25 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

85 Le lot no. 24 mesurant 27 pieds de face à la rue Edouard sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, attenant dans la profondeur au lot no. 17.

86 Le lot no. 25, attenant au lot no. 24, ayant les mêmes dimensions, et attenant dans la profondeur au lot no. 16.

87 Le lot no. 26 attenant au lot no. 25, ayant les mêmes dimensions, et attenant dans la profondeur le lot No. 15.

88 Le lot no. 27 attenant au lot no. 26, ayant les mêmes dimensions, et attenant dans la profondeur le no. 14,

89 Le lot no. 28 attenant au lot no. 27, mesurant 27 pieds de face sur 107 pieds dix pouces 2 lignes de profondeur, où il atteint le lot no. 9 sur la ligne de derrière.

90 Un terrain situé dans le faubourg Ste-Marie, rue du Commerce, auprès de l'encoignure de la rue St-Joseph, avec les magasins qui y sont construits, mesurant cent pieds de face à la rue du Commerce, sur cent douze pieds de profondeur, plus amplement décrit sur un plan dressé par Jh. Pilié le 12 décembre 1833, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire, comme faisant partie du lot no. 16, le dit lot sera divisé en 5 lots, correspondant aux terrains attenant, faisant face à la rue de la Nouvelle-Levée, de laquelle propriété un plan sera exhibé à la vente.

Quatre lots de terre, situés au faubourg Ste-Marie, dans l'ilet borné par les rues du Camp, des Magasins, Poydras et Natchez, désignés par les numéros dix, onze, douze et treize sur un plan daté le 12 avril 1833, et annexé à un acte passé pardevant Wm. Christy, notaire public en date du 1er. mai 1833.

91 Le lot no. 10, mesurant vingt pieds de face à la rue de Natchez, sur 78 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

92 Le lot no. 11 attenant au lot no. 10, a les mêmes dimensions.

93. Le lot No. 12, attenant au lot No. 11, a les mêmes dimensions.

94 Le lot no. 13 attenant au lot no. 12, a les mêmes dimensions.

95 Le terme non encore expiré du bail de tout ce morceau ou portion de terre, avec les bâtisses, situé au faubourg Ste-Marie formant l'encoignure des rues Notre Dame et du Commerce, ayant (mesure américaine) 92 pieds 7 pouces de face à la première rue sur cent pieds 7 pouces de face à la seconde, fermant dans la profondeur a 98 pieds 1 1-2 pouce; le dit morceau de terre composé de trois lots désignés sous les nos. 22, 23 et 24 sur un plan original fait par Joseph Pilié, voyer de la ville ; le 19 mai 1830, lequel bail expirera le 1er. juillet 1847. La dite propriété ayant été soumise [illegible] jusqu'au 1er. novembre 1834, l'acquéreur aura droit de percevoir le loyer payable par le locataire occupant la dite propriété à dater du 1er. mai prochain, à raison de $2000 par an.

Conditions de la vente: Le bail au comptant, et les propriétés payables un quart comptant, ou en billets à 6 mois, endossés à satisfaction en y ajoutant l'intérêt à raison de huit pour cent par an, et le reste en trois termes égaux d'un, deux et trois ans du jour de la vente, les acquéreurs devant fournir leurs billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale et privilège sur les propriétés vendues ; lesdits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, mais avec le privilège réservé aux acquéreurs d'escompter lesdits billets au même taux.

Par ordre de la cour,

19 déc W. F. C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente de la succession Livermoore seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.

PAROISSE DE ST.-BERNARD.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de St. Bernard et avec le consentement de toutes les parties intéressées, il sera vendu à l'encan par le soussigné juge de la susdite paroisse, samedi, 13 février 1834, sur les lieux, à midi, la propriété suivante, appartenant pour une moitié à la succession de feu Edouard Marie Ducros, décédé, savoir :

Une HABITATION, établie en Sucrerie avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, située dans la paroisse de St Bernard à environ 4 lieues de la ville de la Nelle-Orléans, mesurant environ 10 arpents de face au fleuve Mississipi, sur 40 arpents de profondeur plus ou moins, bornée au-dessus par la propriété de M. Louis Toutant Beauregard, et audessous par celle qui appartient ou appartenait à M. Poydras, ainsi qu'une cyprière située derrière la dite habitation et dont le bétail, les chevaux, animaux et tout le mobilier appartenant à la dite habitation, et aussi les 22 ESCLAVES suivants, savoir :

Abner, Mary, Ben, Cato, Charles, François, John, Julie et ses deux enfants Louise et Constance, Narcise, Joseph, Sally et ses deux enfants Maria et Louise, Sylvie, Tom, Hector, Clora, Sally, Selina et Elizabeth alias Betsey, et 400 Actions dans le fond capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, garanties par hypothèques sur les dites propriétés et esclaves, le tout sera vendu en un lot ; l'âge, le sexe, les qualités et défauts des dits esclaves seront anoncés le jour de la vente.

Conditions : l'acquéreur se chargera de payer à la Banque de l'Union de la Louisiane en déduction du prix de son adjudication la somme de $20,000 dues par les vendeurs, le 1er mars 1834,* pour les avoir empruntées sur le crédit de leurs actions dans la dite Banque, et la balance du prix de la dite adjudication sera payée un quart en mars 1835; un quart en mars 1836; un quart en mars 1837; et un quart en mars 1838, en billets par coupons endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire de la dite succession, portant intérêt au taux de 5 pour cent par an, du jour de l'adjudication jusqu'à échéance, payables au domicile de la Banque de l'Union, à la Nouvelle-Orléans, avec hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement, du capital et des intérêts. Les dits billets s'ils ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 10 pour cent par an à partir du jour où ils seront dus jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur prendra la réversion de l'hypothèque consentie en faveur de la dite Banque de l'Union pour sûreté des susdites actions et aussi du paiement des sommes empruntées sur le crédit des dites actions. Le dit acquéreur s'obligera à fournir à la dite Banque des sécurités additionnelles pour les susdites 400 actions et à faire lever annuller l'hypothèque qui existe sur 16 esclaves en faveur de la susdite Banque de l'Union pour sûreté des susdites 400 actions, d'autant que les susdits 16 esclaves ne doivent pas être compris dans la vente ci-dessus.

Et le lundi, 17 février 1834, en vertu de l'ordre ci-dessus il sera vendu à l'encan par François Dutillet, encanteur public, au café de la Bourse, à la Nouvelle-Orléans, à midi, les esclaves et actions suivantes dépendant de la susdite succession, savoir :

JACK, nègre, âgé d'environ 40 ans, bonne hâche et bonne pioche.

TOM BROOKS, do. 27 ans, do.

JOHN CANE, mulâtre, 26 ans, bon charretier et bonne pioche.

SALOMON JOHNSON, nègre, de champ de 28 ans.

MELITE, négresse, 30 ans, avec ses 3 enfants, Edmond, âgé de 8 ans; Stephen, de 6 ans, et Jemmy, de 2 ans.

SABINA SNOWDEN, négresse, âgée de 27 ans, avec son enfant Thomson, âgé d'un an.

PEGGY, négresse d'environ 45 ans.

MARTHA, négresse, âgée de 23 ans.

ANNA, orpheline, âgée de 3 ans.

ONZE ACTIONS de la Compagnie d'Assurance des Négociants de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles 30 piastres par actions ont été payées.

CONDITIONS : Les actions seront vendues au comptant et les esclaves avec pleine garantie seront vendus à un an de crédit, à dater du jour de l'adjudication, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et payables au domicile de la Banque de l'Union à la Nouvelle-Orléans, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets s'ils ne sont pas ponctuellement payés à l'échéance porteront intérêt au taux de 10 pour cent par an, à partir du jour de l'échéance, jusqu'à parfait paiement.

Signé, OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

(*) Par la Charte de la Banque de l'Union toutes obligations contractées sur crédit d'actions peuvent être renouvelées d'année en année pendant 20 ans, en payant chaque année un 20ème. du capital et un intérêt de 7 pour cent par an sur le montant renouvelé.

11 jan—10 2 p s.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—L. Magiore k. c. l. contre ses créanciers—No. 7151—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit pétionnaire ait lieu au bureau de M. L. Ferraud, notaire public, le 23ème. jour du présent mois, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour.

C. MAURIAN, juge.

13 jan—4,2ps P. A. GUYOL. greffier.

A VENDRE par les soussignés—36 caisses vin de Bordeaux, Château-Léoville, qu'on cédera à bon compte pour clore une facture ; 20 paniers vin de Champagne, toute 1re. qualité; 25 caisses vin de Bourgogne, Chambertin, Romanais et Nuits, 1re. qualité; 15 balles [illegible] française, fond jaune; 3 do. do. do. rouge, convenable pour les marchés mexicains; 5 pipes Eau-de-vie Cognac, 4ème. preuve; 5 do. véritable Genièvre de Hollande, 1re. qualité; 50 balles coton écrus, de 28 pouces de large; 30 do. do. de 37 do. do.; 1 caisse do. blanc de 45 do.;—En débarquement 56 balles couvertures à nègres, 3 points, 1re. qualité, de la manufacture de M. Gracier.

T. NICOLET & CO, rue Toulouse, No. 30.

31 déc

En déchargement et à vendre par Thomson & Grant, rue de la Levée, No. 41, 100 barils d'Ale double de Mounsey; 200 quarts de tonneaux et 250 caisses d'une et deux douzaines vin d'Oporto de Borday; 75 pipes et demi-pipes d'eau de vie de Cognac; 400 charrues d'Endfild, assorties ; 350 boites de tabac de Richmond, de la manufacture de Crosby ; 200 tambours de figues de Smyrne; 220 barrils de beurre de Goshen; 175 tonneaux et boites de fromage de Goshen , 50 pipes et quart de tonneaux de vin de Tarragona; 5 caisses d'herbes des Shakers; 100 paniers d'amandes ; 160 caisses de cordiaux et de vins amers; 40 petits barils de muscades frèches ; 50 barils d'huile de tanneur, de 1re. qualité; 100 boites de chocolat, no. 1, de Boston ; 32 barils et 22 demi barils de bœuf mess du Missouri ; 10 caisses de cigarres de Berlee; 500 boites de savon de New York, 160 quarts de tonneaux de vin de Malaga sec. 31 jan

A VENDRE à des conditions avantageuses le fonds d'un magasin de pharmarcie situé dans le faubourg d'en haut. Ce serait une excellente situation pour une personne ayant un petit capital et qui pourrait y donner tout son temps.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

AYER & CO, rue de la Vieille Levée, No. 40.

16 jan

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Palmer Smith a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas H. Smith, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

14 jan W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que William Kelly a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Samuel H. Cobb, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

14 jan. W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Thomas G. Cocke a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Hartwil Cocke, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

14 jan W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de A. M. Forsyth,

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Gilbert Morris, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.

14 jan W F C DUPLESSIS, rég.

TRAITES sur France, à vendre par [illegible] MAGER.

6 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville, il sera vendu le samedi, 18 Janvier 1834, au café de la Bourse, à l'heure de midi, les biens ci-après décrits, dépendant de la succession d'Albert de Armas, savoir :

1°. Un Lot de Terre situé en cette ville, rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et des Remparts, mesurant au pied français, 30 pieds de face sur 87 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent.

2°. Une négresse créole nommée Cécile, âgée d'environ 20 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse ; domestique de maison, bon sujet.

3° Mariah, négresse âgée d'environ 27 ans, depuis longtems dans le pays, bonne garde-malade et un peu cuisinière et blanchisseuse, couturière, avec ses deux enfans Willis, négrillon de 8 ans, et Lucy, négrite de 5 ans.

4°. Gabriel, créole, enfant de Mariah, âgé d'environ 12 ans, très intelligent, et bon jockei.

5°. Anne dite Henny, sœur de Gabriel, âgée de plus de 10 ans.

6°. John, mulâtre âgé d'environ 14 ans, depuis son enfance dans le pays, domestique de maison, très intelligent.

Tous ces esclaves sont de bons sujets et garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Le lot de terre, payables $1250 au 15 février 1834; $1250 au 15 février 1835 et le surplus à 18 mois de crédit.

Les esclaves Mariah, et ses 4 enfans Gabriel, Anne, Willis et Lucie, moitié, comptant, et le reste en décembre 1834.

Cécile et John, payables à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Gustave Le Gardeur, aux frais des acquéreurs. 17 déc—4lps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 18 janvier prochain, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, par ordre de la Cour des Preuves de cette ville, les biens suivans dépendant de la succession de Gertrude St-Cyr-Dubreuil, Vve. Michel de Armas, savoir :

UN LOT DE TERRE situé rue St-Philippe, entre les rues Bourgogne et des Remparts, mesurant 60 pieds de face, sur 80 pieds ou environ de profondeur ; avec les édifices qui sont dessus.

ESCLAVES.

GABRIEL, nègre creole, âgé d'environ 28 ans, bon sujet, habitué au travail d'une imprimerie, et propre à tout.

BAZILE, nègre créole, âgé d'environ 22 ans, accoutumé aux travaux d'une imprimerie ; domestique de maison et bon sujet.

MOSES, nègre créole, âgé d'environ 25 ans, propre aux travaux d'une habitation ; adonné à boire.

HELENE, mulâtresse, âgée d'environ 30 ans, domestique de maison, un peu cuisinière et blanchisseuse, adonnée à boire.

MARIE, négresse créole, âgée d'environ 40 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

NINA, négresse créole, âgée d'environ 19 ans, domestique de maison et gardienne d'enfans, bon sujet.

LOUISE, négrite créole, domestique de maison, très intelligente, âgée d'environ 12 ans.

CELESTINE, âgée d'environ dix ans, créole et bon petit sujet.

Conditions : La propriété payable à 1 et 2 ans de crédit, et les esclaves à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets par coupons endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque, jusqu'à parfait paiement.

N. B. Livraison ne sera faite des biens vendus, que lorsque les acquéreurs auront fourni leurs billets, et que les actes seront signés.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 déc—4lps

PAR J. LEVY & WHITING.

PAR ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu à l'encan, samedi, 15 de février 1834, à la Bourse Hewlett, à midi, pour compte de la succession de feu John H. Daniels, l'esclave CHARLOTTE, âgée d'environ 45 ans, depuis long-temps dans le pays, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne occasionellement.—Conditions: 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.

VENDREDI, 17 courant, il sera vendu à 10 heures, dans la cour de la Douane, 10 demi pipes Eau-de-Vie de Cognac, garantie pure comme elle a été importée.

14 janvier

PAR J. LEVY & WHITING.

IL sera vendu mardi, 21 courant, par ordre de la Cour pour compte de la succession de feu John & Honoria Daniels, rue de la Nouvelle-Levée, No. —, le fonds de magasin d'habillements se composant d'habits, gilets, pantalons, casquettes, chapeaux, bottes et souliers et une quantité d'autres dans la même ligne. Aussi les meubles du magasin.

Conditions : 4 mois de crédit, pour toutes somme au-dessus de $100 comptant, en billets endossés à satisfaction. 13 jan

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu vendredi, 24 janvier courant, à 10 heures du matin, à la fonderie au-dessous de la Presse à Coton pour le compte des créanciers de Thomas Williams et de F. Williams & Co., 700 barrils de charbon de Pittsburg; 26 boucauts de charbon de Lehigh, un cheval et une certaine quantité d'ardoises.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $200 comptant, toutes sommes au-dessus à 60 jours de crédit, en bons billets endossés à satisfaction du syndic. 13 jan

$25 DE RECOMPENSE.

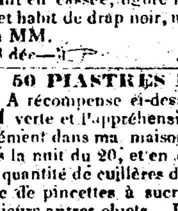

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique, et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

28 déc FORSTALL & CO.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir.

M. WALTON,

23 déc rue de la Douane, nos. 12 et 14.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné une négresse de 18 à 19 ans, appartenant à Mme. Glague, nommée MARRAYA, d'une forte constitution, figure ronde, les lèvres saillantes, taille de 4 pieds à peu près ; parlant français et anglais. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cette ville. Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis par les lois.

8 jan—5 H. LAROCHE.

ESCLAVE MARRON DETENU DANS LA GEOLE DE POLICE DE LA PAROISSE DONALDSONVILLE.

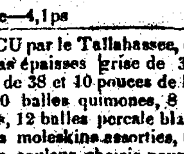

IL a été conduit à la geole de police de la dite paroisse, un nègre se nommant ELECK, et se disant appartenir à MM. Puech, Bein & Co., marchands à la Nouvelle-Orléans, il est parti marron de l'habitation. Le dit nègre avait lorsqu'il a été conduit à la geole une chaine fermant à clef, il est âgé de 23 à 24 ans, et il mesure 5 pieds 8 ou 4 pouces. Les propriétaires sont invités de le faire retirer de la geole en se conformant à loi.

ROBERT SCOTT,

27 déc—4,1ps pour H. Trellle, shérif.

RECU par le Tallahassee, de Liverpool, 56 balles mantas épaisses grise de 36 pouces, 14 balles étoffes longues de 38 et 10 pouces de long, 23 balles mantas blanchies, 10 balles quimones, 8 balles indiennes bleues et blanches, 12 balles porcale blanches et noires imprimées; 53 balles moleskins assorties, 6 balles velvetines, 6 balles satins en couleur, choisis pour le marché mexicain, ayant droit au drawback, à vendre par

1 jan HARRISON, BROWN & CO.

AGENCE POUR ACHAT D'ESCLAVES A RICHMOND, EN VIRGINIE.

LES soussignés sont prêts à recevoir les ordres des Marchands, Planteurs et manufacturiers du Sud et autres personnes pour l'achat et livraison d'esclaves hommes et femmes de 10 à 25 ans, y compris des artisans, laboureurs, ouvriers de champ, domestiques de maison &c. Tous achats [illegible] effectués par l'entremise des soussignés seront [illegible] conformément à la loi, accompagnés de documents [illegible], garanties &c. Les conditions seront moitié du prix d'achat, payable à Richmond en donnant l'ordre et la balance lors de la livraison de l'esclave acheté.

☞ Les lettres par la malle devront être affranchies.

JAMES McFALL & CO, courtiers d'esclaves à Richmond, en Virginie.

Le Louisiana Advertiser et l'Abeille de la Nelle. Orléans; l'Aigle de Donaldsonville; Le Courier de Natchez, l'Advocate de Vicksburg, le Correspondant de Port Gibson; le Palladium de Covington et le Phoenix de St. Francisville insèreront l'avis ci-dessus pendant un mois et enverront leurs comptes accompagnés des journaux contenant l'avis à James McFall & Co, qui paieront le montant. 31 déc

A VENDRE—Un lot de terre situé [illegible] paroisse St. Bernard à 5 milles au-dessous de la ville, ayant 1 arpent de face au fleuve, sur 80 de profondeur, borné par les propriétés de MM. B. Chauvin Delery et Hilaire St. Amand.

CHS. HARREL, rue de Chartres, No. 123

1 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le 4 février prochain, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, en cette ville, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse Jefferson, les biens ci-après décrits, dépendans de la succession de feu F. Lacoste Volant Labarre, savoir :

UNE HABITATION située sur le chemin de la Métairie, à environ deux lieues de la Nouvelle-Orléans, ayant douze arpens de face de chaque côté du chemin, s'étendant en profondeur, d'un côté jusqu'au Lac Pontchartrain, et de l'autre côté, jusqu'à une profondeur de douze arpens, bornée dans la partie située vers le fleuve, d'un côté par l'Esprit, h. c. l. et de l'autre côté par l'habitation de François Dorville, et dans la partie située vers le Lac Pontchartrain, d'un côté par Pierre Langlish, h. c. l., et de l'autre côté par l'Esprit, h. c. l. et les édifices qui s'y trouvent et qui consistent en une maison de maître, cuisine en briques et autres bâtisses.

Conditions : La moitié payable le 1er. septembre 1838, et l'autre moitié le 1er. août 1839 en billets endossés, hypothèque et cautionnement à la satisfaction des vendeurs.

UNE HABITATION aussi située sur le chemin de la Métairie, à environ deux lieues de la ville de la Nelle-Orléans, ayant deux arpens de face de chaque côté du chemin, s'étendant en profondeur, d'un côté jusqu'au Lac Pontchartrain, et de l'autre côté jusqu'à douze arpens, bornée des deux côtés par la terre de Françoise Peyroux, f. c. l. et les deux autres côtés par l'Esprit., h. c. l. et les édifices qui s'y trouvent et qui consistent en une maison de maître et d'autres bâtisses.

Peter, âgé de 46 ans ; Louis, âgé de 16 ans.
James, âgé de 16 ans ; Jordy, âgé de 20 ans.
Jacques, âgé de 20 ans ; Ben, âgé de 19 ans.
Lewis, âgé de 13 ans ; Marie Joseph, de 15 ans.

Conditions:—L'habitation payable un tiers le 28 avril 1834, un tiers le 28 avril 1835 et un tiers le 28 avril 1836 et les esclaves à un et deux ans, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

*Aussi le même jour et en un seul lot.*

Le dixième indivis d'une habitation située sur la rive gauche du fleuve à environ trois lieues au-dessus de la N. Orléans, ayant vingt deux arpens de face au fleuve, dont trois arpens s'étendent jusqu'au Lac Pontchartrain, et le reste jusqu'à une profondeur de quarante arpens, bornée à la ligne supérieure par l'habitation de Louis d'Aquin, et à la ligne inférieure par celle de Ludger Fortier, cette ligne courant de treize degrés plus ou moins, avec les édifices qui s'y trouvent, et le dixième indivis de tous les animaux, instrumens aratoires, meubles meublans, et de dix esclaves nommés Léandre, Hilaire, Narcisse, Salandon, François, Sally, Delphine, Victoire, Jacques et Marie Thérèze. Plus le tiers indivis d'un nègre nommé Jean Louis.

Conditions:—L'habitation et les esclaves comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de C. de Armas not. pub. aux frais des acquéreurs. 3 jan—12,2ps

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le jeudi, 23 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett;

Un TERRAIN situé au faubourg Ste-Marie, rue St Paul entre Commune et Gravier, joignant la propriété de M. Héno, mesurant 30 pieds de face, sur la rue St. Paul, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur, ayant une maison bâtie dans la cour, depuis l'année dernière, composée de 2 appartemens, 2 cabinets et une gallerie ; le tout construit en bons matériaux, le tout extrêmement élevé.

Conditions 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 3 jan—6.2ps

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu à la Bourse Hewlett, le 25 janvier courant, à midi,

Une MAISON, formant encoignure, ayant 19 pieds 2 pouces face à la rue de Chartres, sur 43 pieds 1 pouce de profondeur face à la rue Toulouse.

Une autre MAISON attenant à celle ci-dessus, ayant 18 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres, sur 43 pieds de profondeur, le tout mesure américaine.

Ces deux maisons ont des latrines, et jouissent d'un corridor qui est en commun avec d'autres propriétaires. Elles seront vendues conformément au plan qui est déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public.

Conditions : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ans de terme, avec l'intérêt de 7 pour cent, ajouté à chaque billet, endossement à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 3 jan—6,2ps

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 18 janvier courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

4 Terrains de 30 pieds de face, sur 107 de profondeur, mesure américaine.

Le No. 13, faisant face à la rue St. Paul, entre les rues Gravier et Commune, formant la limite avec la propriété de Jno. Dawson.

Le No. 14, faisant face aussi à la rue St. Paul, entre les rues Gravier et Commune, faisant limite avec le No. 13.

Le No. 15, faisant face à la rue Girod, entre Gravier et Commerce, faisant limite avec la propriété de Jean Marchant et du No. 13.

Le No. 16, faisant aussi face à la rue Girod, entre Gravier et Commune, faisant la limite avec le No. 15.

Les dits terrains sont entourés, banquette faite, et n'ont point besoin de remblais.

Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, notaire public. 4 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mercredi prochain, 15 janvier 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain No. 4, dans l'ilet No. 70, ayant 32 pieds de face sur le côté Ouest de la rue Dumaine, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur entre les rues Claiborne et Robertson. Aussi, un autre terrain, ayant les mêmes dimensions.

Conditions : un an de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Wm. Boswell, not. pub., aux frais des acquéreurs.

Aussi, la négresse Suzanne, âgée d'environ 15 ans, bonne blanchisseuse et couturière, bonne domestique et couturière, parlant français et anglais, créole du pays, pleinement garantie.

Conditions, 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Aussi, la négresse Sina, âgée d'environ 30 an. bonne blanchisseuse, repasseuse et bonne plisseuse. Elle est pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'elle boit de temps en temps; avec ses deux enfants, l'aîné Alfred, âgé de 9 ans, le second, Jim, âgé de 3 ans.

Conditions comme ci-dessus. 6 jan

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, Jeudi 22 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett.

UNE SUPERBE PROPRIETE, située rue de l'Hôpital, entre Bourbon et Dauphine, laquelle consiste en un beau terrain, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure français, borné d'un côté par la propriété de Manite Jason, f. d. c. et de l'autre par celle de Ch. Bèchée, et sur lequel il existe deux maisons portant les Nos. 121 et 123, lesquelles sont briquetées entre poteaux et couvertes en mairins; le logement est vaste et peut par sa distribution convenir à plusieurs familles; les deux dites maisons sont toujour bien louées et produisent net un intérêt de 8 p. 0/0 sur un capital de $9000, et peut être considérablement augmenté à peu de prix.

Les conditions de la vente sont: ½ comptant et le reste en trois paiements égaux, en billets endossés à 6, 12 et 18 mois du jour de la vente, conservant hypothèque spéciale sur l'objet vendu jusqu'au final paiement. Les frais d'acte de vente &c. de même que le pavage des banquettes de la ville seront à la charge de l'acquéreur, et la vente passée chez Mr. T. Seghers, not. pub.

N. B.—La vente de la dite propriété aura lieu soit en seul lot ou en deux, d'après le plan de division qui en a été fait par Mr. J. Pilié, voyer de la ville, lequel sera déposé à la bourse, où l'on peut aller le voir. 30 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu lundi, 20 janvier, à la Bourse Hewlett, à midi, les emplacements suivans, avantageusement situés, pour y bâtir des maisons de résidences, ou des magasins de détails, formant l'encoignure des rues des Français et Casacalvo.

No. 1, un lot de terre situé au faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 63 pieds 11 1-3 pouces de profondeur.

No. 2, un lot de terre situé dans le même faubourg, et adjoignant le No. 1, mesurant 31 pieds 11 1-3 pouces de face à la rue des Français et à la place Washington, sur 76 pieds 7 pouces de profondeur.

No. 3, formant l'encoignure, adjoignant le No. 2, mesurant 32 pieds de face à la rue des Français et à la place Washington, sur 76 pieds 7 pouces de profondeur à la rue Casacalvo, conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions : 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 4 janvier

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, lundi, 20 janvier, à la bourse Hewlett, à midi, les propriétés suivantes; savoir:

No. 22, Un LOT DE TERRE mesurant 60 pieds de face à la rue Désirée, situé au faubourg Montreuil, sur 120 pieds de profondeur.

No. 23. A les mêmes dimensions que le No. 22, et lui est adjoignant.

No. 24. Est une encoignure qui mesure 60 pieds de face à la rue Désirée sur 120 pieds de profondeur à la rue Clara.

De Plus : Un lot de terre situé au Nouveau Faubourg, Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de face et de profondeur à la rue Bagatelle, ensemble avec les bâtisses qui sont dessus. Conditions : un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 3 janv.

WINE FROM MARSEILLES, for sale by

dec 23 J. MAGER.